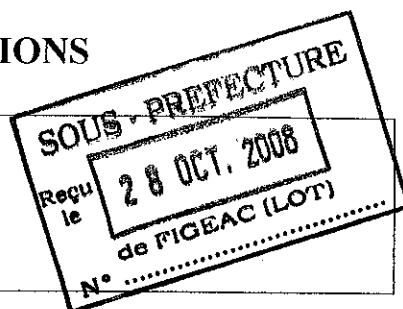


MAIRIE DE CAJARC
46160 CAJARC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit, le 16 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10/10/2008



Présents : MMBORZO, Mme BALAT, BLANC, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX, Mme FIZAMES, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PELIGRY, Melle PETRE, PONS, Mme VIVEN.
Excusé : M. PONS

Objet : Création d'une Z.P.P.A.U.P.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager sur la commune, afin de mieux préserver le patrimoine et la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la commune.

Il précise que cette Z.P.P.A.U.P. relève d'une procédure de contrôle instituée par la loi du 7 janvier 1983 : elle porte sur un périmètre précisément délimité en vue de substituer à une procédure de contrôle au coup par coup, une charte librement négociée entre la commune et les représentants de l'Etat en vue de sélectionner et de définir des espaces méritant effectivement analyse, protection et mise en valeur ainsi que des prescriptions nécessaires.

Le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions : Mrs. CALMELS, MARTINEZ et GARCIA) approuve la création d'une Z.P.P.A.U.P sur une partie de la commune (au Centre bourg).

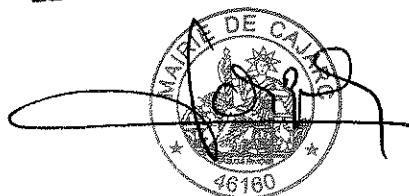
Charge Monsieur le Maire de prescrire et de conduire une étude à cet effet dont le coût est estimé à 30 000 €.


Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides relatives à cette opération (50 %).

Transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Fait à Cajarc, le 21 Octobre 2008

REÇU EN SOUS-PREFECTURE LE 28/10/08
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ LE 04/11/08
RENDU EXECUTOIRE LE
LE MAIRE



Le Maire,

Jacques BORZO